

vo énergies multimédia SA

Rue de la Poste 2
1350 Orbe

t +41 58 234 20 00

info@voenergies.ch
voenergies.ch

CONTRAT DE RACCORDEMENT FTTH (fiber to the home)

Nom : Prénom :
Rue : N° :
NPA : Localité :
Téléphone : Mobile :
Reçu le : Retour le :

Propriétaire de l'immeuble

Rue N° :
NPA : Localité :
Parcelle : EGID (si connu) :

Demande le raccordement de l'immeuble précité au réseau de distribution FTTH de télévision, radio, Internet et téléphonie de VOénergies, aux conditions suivantes :

1. VOénergies sera autorisée à poser gratuitement le tube nécessaire au raccordement dans toute fouille ouverte sur la propriété.
2. Seule VOénergies est habilitée à procéder à un raccordement sur son point d'introduction.
3. Le raccordement fibre optique du bâtiment est dimensionné pour 1 fibre optique par unité d'habitation.
4. L'installation de distribution intérieure du bâtiment est à la charge du propriétaire :
 - a. L'installation intérieure sera obligatoirement exécutée par un installateur agréé. Ce dernier entreprendra les travaux après avoir soumis la demande d'installation ad hoc et reçu l'approbation de VOénergies ou de son sous-traitant.
 - b. VOénergies pourra refuser le raccordement au réseau de distribution FTTH si l'installation intérieure n'est pas conforme aux prescriptions.
5. Le forfait de raccordement de CHF 1'800.00 HT peut être exigible dès l'établissement de la présente demande, hors point 6.
6. Dans le cadre de la souscription à un abonnement au réseau d'une durée contractuelle de 3 ans comprenant une connexion internet, le forfait de raccordement de CHF 1'800.- par immeuble (TVA 7.7% en sus.) ne sera pas perçu. En cas de résiliation anticipée du contrat, la différence entre les mois perçus et le montant de l'abonnement sera à la charge du client.

A cocher par le signataire :

Je choisis le raccordement à CHF 0.00 avec un abonnement de 3 ans (durée contractuelle minimale) comprenant une connexion Internet.

Nbre. d'appartement(s) : Lieu et date :

Installateur : Signature :

